

Mise en œuvre 2022 de la Stratégie cantonale de développement durable

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	A. La population dispose d'informations sur les facteurs pouvant mener à la précarité et à la pauvreté (notamment problématique du surendettement) et sur les moyens d'aide à disposition	1.1 M1	Une réflexion est menée sur les moyens permettant de prévenir les cas de non-recours ou de recours tardif aux prestations (accès adéquat, désignation, système d'information entre prestations, meilleure prise en compte des besoins des usagers et usagers, prévention, etc.)	2021	2022	DSAS	Service de l'action sociale	●		Les réflexions ont été entamées et se poursuivent. Suite à ces réflexions, le dépliant sur la séparation destiné aux couples mariés publié par l'Etat de Fribourg aborde la question du non-recours aux prestations. Ce thème sera également dans un dépliant analogique, mais destiné aux couples non mariés et appelé à sortir prochainement.	non				●	Le SASoc manque de ressources dans le cadre de ces réflexions
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	D. L'Etat analyse et tient à jour les données utiles relatives à la situation sociale et la pauvreté dans le canton de Fribourg afin d'élaborer et d'adapter ses politiques publiques en tenant compte de l'évolution des besoins des personnes les plus fragiles de la société.	1.1 M3	Une analyse des effets de seuils pour les bénéficiaires de prestations est intégrée dans le second Rapport sur la situation sociale et la pauvreté. Des mesures pour diminuer de tels effets y sont identifiées.	2021	2022	DSAS	Service de l'action sociale	●		Certains points du rapport développé en 2021 ont été approfondis (compléments concernant le modèle de prestations complémentaires cantonales pour famille-PC familles - pour le canton de Fribourg). Ces informations ont été utilisées pour rédiger la deuxième édition du rapport pauvreté, qui sera publié en 2023.	oui	11'000 CHF	●		●	Le SASoc a manqué de ressources pour s'acquitter de cette mission
1	1.1 Prévenir la pauvreté et lutter contre celle-ci	A. La population dispose d'informations sur les facteurs pouvant mener à la précarité et à la pauvreté (notamment problématique du surendettement) et sur les moyens d'aide à disposition	1.1 M4	Les collaborateurs et les collaborateurs de l'Etat de Fribourg sont informés des effets des différents taux de temps partiel sur leur prévoyance professionnelle au moment de leur engagement. Ces informations sont préparées en concertation avec le Bureau de l'égalité et de la famille (BEF) en requérant des informations auprès de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF) et mises à disposition des unités de gestion par le Service du personnel et d'organisation (SPO). Elles sont communiquées aux futur-e-s employé-e-s dans le cadre de la procédure d'engagement.	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation	●		Présentation de la problématique lors de l'une des réunions des entités RH de l'Etat (information sur les conséquences du temps partiel sur la prévoyance ajoutée à la page relative au calculateur de rente). Mention des conséquences du temps partiel sur la prévoyance ajoutée au formulaire d'évaluation du personnel de l'Etat. Optimisation des info-bulles expliquant les différents éléments du certificat de prévoyance de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Planification de l'inscription d'un nouveau cours dédié à la prévoyance professionnelle le catalogue de formation continue destiné au personnel de l'Etat (objectif: inscription en 2024).	non				●	Les mesures ont été réalisées sur le temps de travail des personnes impliquées sans aucun frais supplémentaire
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M1	Des mesures ciblées sont définies à l'échelle régionale afin de résoudre les problèmes liés à l'apport excessif de phosphore et nitrates dans les eaux.	2022	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement, Grangeneuve	●		Une étude complémentaire pour l'évaluation des apports en phosphore dans le bassin-versant du Lac de Morat a été réalisée. Elle a permis de compléter l'évaluation de la part en provenance de l'agriculture (comparativement aux STEP en particulier).	non	5'000 CHF	●	Le faible montant disponible limite la possibilité de réaliser des mesures efficaces.	●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M2	La coordination en vue de réaliser des mesures permettant de limiter les émissions d'ammoniac des installations de détection des animaux est renforcée. Ces mesures portent notamment sur de meilleurs conseils aux agriculteurs et agriculteurs, une exploitation optimale du potentiel technique lors de constructions ou transformations conséquentes.	2021	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement, Grangeneuve	●		Le groupe de travail DIAF-DIME "Communication coordonnées" (mis sur pied en 2021) travaille sur la mise en œuvre des nouvelles prescriptions légales et veille à informer et soutenir les exploitants agricoles.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M3	Une campagne d'information sur l'exploitation extensive dans l'espace réservé aux eaux est lancée. Elle comprendra des conseils en termes de stratégie d'entreprise afin que les agriculteurs et agriculteurs puissent évaluer les impacts économiques de l'exploitation extensive et optimiser leur exploitation en tenant compte des restrictions imposées par l'espace réservé aux eaux, notamment sur la base de projets pilotes. Cette campagne accompagnera l'entrée en vigueur de l'obligation légale relative à ce mode d'exploitation dans l'espace réservé aux eaux.	2022	2022	DIME/DIAF	Service de l'environnement, Grangeneuve	●	Aucune campagne d'information n'a pu être encore réalisée. La priorité a été mise sur la finalisation et la publication des données de l'espace réservé aux eaux (ERE).		non				●	Suite à la publication de l'ERE, les ressources en personnels ont été concentrées sur le conseil des communes. Il n'était pas possible d'entamer le développement d'une campagne d'information.
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M4	Dans le cadre du Plan d'action cantonal visant à limiter les produits phytosanitaires, des mesures de protection supplémentaires sont déployées avec les exploitant-e-s agricoles afin de réduire l'usage des pesticides et donc leur présence dans les eaux souterraines.	2022	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement, Grangeneuve	●		Mandat attribué afin d'établir un plan de mesures visant à renforcer le conseil en vue d'une réduction des risques liés aux produits phytosanitaires (PPH) présentant un potentiel de risque particulier. Réalisation de mesures de débit et de pluies sur 3 bassins versants-pilote sélectionnés dans la mesure (Agr-3) du plan phytosanitaire cantonal.	non	83'000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	C. Les paramètres environnementaux permettant d'avoir une connaissance précise de l'état de l'environnement agricole sont connus et sont régulièrement communiqués.	2.1 M5	Le réseau de monitoring des mesures agro-environnementales est activé une fois par année. Il produit des fiches d'indicateurs écologiques.	2021	2026	DIME/DIAF	Service de l'environnement, Secrétariat général DIAF	●		Organisation d'un atelier par un mandataire externe, afin de définir les objectifs, le public cible, les thèmes à suivre du futur système de monitoring. Cette base a permis au SEN de développer un système de suivi (en cours).	non	5'000 CHF	●		●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	D. La filière des produits agricoles et agro-alimentaires sains et issus d'une production écologique et responsable se déploie.	2.1 M6	Dans le cadre d'appel à projets de type « Agri&Co Challenge », les projets intégrant des critères de durabilité seront en particulier soutenus et encouragés.	2021	2026	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg	●		Il n'y a pas eu d'appel d'offre type "Agri&Co Challenge" en 2022.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent. F. Les consommateurs et consommatrices privilégient les produits sains, de proximité et issus d'une production écologique et responsable.	2.1 M7	Le projet « PHR – Arc lémanique » visant à promouvoir les circuits courts est prolongé sous le nom de StarTerre.	2021	2023	DIAF	Secrétariat général DIAF	●		Cette mesure a été réalisée en commun avec la mesure 2.1 M16.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M8	Grangeneuve soutient l'OrTra AgriAIForm de manière à veiller à ce que les éléments de l'Agenda 2030 pertinents pour l'agriculture soient intégrés dans la révision du plan de formation pour l'agriculture, développé au niveau fédéral.	2021	2022	DIAF	Grangeneuve	●		A pris du retard et sera réalisée en 2023.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M9	Certains thèmes de l'Agenda 2030 (notamment les circuits courts, l'économie circulaire ou les services écosystémiques) sont intégrés dans l'offre en formation et conseils aux professionnel-le-s. Les nouvelles tendances en agriculture durable sont intégrées dans l'enseignement (notamment smart farming, permaculture, urban farming, agroforesterie).	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		A pris du retard et sera réalisée en 2023.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M10	Dans la mesure de formation continue à disposition, les enseignantes et enseignants de Grangeneuve sont activement encouragés à suivre toute formation continue (notamment offerte par AGRIDEA ou l'Agroscope) portant sur les thèmes pertinents de l'Agenda 2030.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		A pris du retard et sera réalisée en 2023.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	G. La formation agricole intègre les enjeux de l'Agenda 2030.	2.1 M11	Si les circonstances s'y prêtent, des thèmes portant sur les nouvelles tendances en agriculture durable (notamment smart farming, agroforesterie, urban farming, permaculture) sont intégrés dans les manifestations de Grangeneuve.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		A pris du retard et sera réalisée en 2023.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	I. Un dispositif d'encadrement adapté aux besoins des paysannes et paysans en difficulté économique et/ou psychiques est mis en place.	2.1 M12	Une réflexion est menée sur la pertinence d'indicateurs sociaux pour l'agriculture fribourgeoise et sur la faisabilité de leur développement en vue d'une intégration dans le prochain rapport quadriennal (2024-2026).	2022	2022	DIAF	Secrétariat général DIAF	●		Le lancement des études "La situation des femmes dans le monde agricole et des indicateurs sociaux pour l'agriculture fribourgeoise" a été planifiée et débattue en 2023.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	A. Le monde agricole dispose de soutiens et d'incitations dans ses efforts en vue de diminuer ses impacts sur les ressources naturelles.	2.1 M13	L'utilisation du glyphosate dans les domaines agricoles, arboricoles et viticoles de l'Etat est stoppée à quelques exceptions près (recherche et expérimentation, lutte contre les plantes envahissantes), et l'utilisation de produits phytosanitaires y est largement réduite.	2021	2026	DIAF	Grangeneuve	●		Le glyphosate n'est pas utilisé sur les domaines de l'Etat à Grangeneuve et Bellechasse, à l'exception de quelques applications ciblées, notamment contre les adventices problématiques (chardon) ou dans certains cas suite au renoncement au labour. Les autres produits phytosanitaires de synthèse sont utilisés selon les principes de la protection intégrée des cultures, c'est-à-dire si les mesures préventives n'ont pas été assez efficaces et s'il n'y a pas d'alternatives non chimiques, alors que le seuil d'intervention est dépassé. Le but est de garantir une production rentable de denrées alimentaires de qualité.	non				●	
2	2.1 Promouvoir des systèmes agro-alimentaires durables	E. Les modèles d'affaires basés sur les circuits de production et de vente courts s'étendent.	2.1 M16	Les projets visant à promouvoir les circuits courts et l'agriculture de proximité sont encadrés, afin d'identifier les besoins des porteurs de projets, de les orienter vers les partenaires adéquats et de leur apporter un conseil et un soutien dans le développement de leurs modèles d'affaires.	2021	2026	DIAF	Secrétariat général DIAF	●		Coaching de start ups via StarTerre (Lauréats 2022 : Local Impact (FR), Au potager, L'Orte - Micro-ferme maraichère, Lupi Food). Nouvel appel à projet 22/23 lancé. Réseau et ateliers: StarTerre a proposé un cycle de 3 événements sur les innovations & tendances autour des emballages, des labels et des étiquetages alimentaires.	non	10'000 CHF	●		●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	B. Toute la population dispose d'incitations à adopter des styles de vie sains dans un environnement favorable à la santé, indépendamment du niveau socio-économique des individus concernés (objectif commun avec la cible 3.2).	3.1 M1	Les programmes de promotion de la santé et de prévention en cours sont étendus à toute la population (mesure commune avec la cible 3.2).	2021	2026	DSAS	Service de la santé publique	●		Participation aux prestations de l'Education familiale (AEF) concernant la co-éducation en matière d'éducation sexuelle. Projet de prévention de l'association REPER "Ecran ABC" pour les 6-12 ans. Mise en place du projet de restauration collective et labellisation des établissements pour adulte + Amatersa + du label Fourchette Verte.	non	35'000 CHF	●		●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	D. Les paramètres permettant d'avoir une connaissance précise des déterminants de la santé et de l'efficacité des politiques de promotion et de prévention sont connus.	3.1 M2	Une coordination interne à l'Etat en matière de statistiques sanitaires visant à exploiter les données statistiques disponibles, relatives à la santé et l'environnement, de manière notamment à établir des liens de causalité entre facteurs environnementaux et atteintes à la santé (p.ex. évolution des hospitalisations liées aux cancers) ou à évaluer le rapport coûts/bénéfices des politiques de promotion de la santé et de prévention et des politiques associées (lutte contre la pauvreté, politique environnementale, etc.) est étudiée et mise sur pied.	2021	2026	DSAS	Service de la santé publique	●		Comme en 2012, Les données statistiques dans les domaines concernés étant insuffisantes, le projet a été réaffecté à un autre projet de meilleure exploitation de données statistiques existantes dans le domaine social.	non	15'000 CHF	●		●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	F. L'Etat de Fribourg a mis en place un cadre de travail favorable à la santé et l'épanouissement de tout son personnel.	3.1 M3	La nouvelle politique du personnel est conçue de manière à intégrer des mesures de promotion de la santé au travail (notamment cadre de travail respectueux de la santé du personnel, maintien en emploi des collaboratrices et collaborateurs atteints dans leur santé, adaptation des espaces aux besoins de ressourcement tels que repos ou allaitement).	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation	●		Mesures d'ergonomie (flyer terminé mais pas encore distribué). Nouvelles formations prévues en faveur de la santé psychique. Salles de ressourcement dans différents services/directions. Promotion de la Consultation Espace santé sociale (CESS).	non				●	
3	3.1 Prévenir les maladies non-transmissibles et psychiques	F. L'Etat de Fribourg a mis en place un cadre de travail favorable à la santé et l'épanouissement de tout son personnel.	3.1 M4	La nouvelle stratégie immobilière de l'Etat intègre des mesures en vue de garantir aux collaboratrices et collaborateurs des conditions de travail propices à la concentration. Le bien-être du personnel est placé au centre des réflexions, auxquelles le Service du personnel est invité à participer.	2022	2022	DIME	Service des bâtiments	●		La stratégie immobilière adoptée par le Conseil d'Etat fin 2021 comprend un axe stratégique portant sur la durabilité, qui mentionne explicitement la santé et le confort des utilisateurs et utilisatrices.	oui				●	
3	3.2 Limiter la hausse des coûts de la santé et l'inégalité d'accès aux soins	F. La part de la population vulnérable ayant connaissance des prestations de soins à sa disposition a augmenté.	3.2 M1	Une réflexion est menée pour renforcer la collaboration avec les services sociaux, notamment afin que ces derniers relaient et passent systématiquement la promotion des offres et structures existantes en matière de santé.	2021	2022	DSAS	Service de la santé publique	●		En collaboration avec Santiply et le SASoc, deux formations pilote chômage-non emploi et santé mentale ont été organisées (une formation en allemand et une en français). 24 participant-e-s ont pris part à ces formations.	oui				●	
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de maintenir un niveau de sécurité suffisant pour la population face aux dangers naturels, d'assurer en tout temps un approvisionnement en eau potable en quantité et qualité suffisante, de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants, de limiter l'exposition des personnes aux nuisances dues aux activités industrielles et artisanales, de limiter les nuisances sonores, de diminuer l'exposition aux accidents majeurs, d'investiguer et de surveiller les sites pollués et d'assainir les sites contaminés.	3.3 M1	Une approche est développée pour planifier la suppression des conflits d'usages de l'eau et réduire ainsi largement les risques de contamination dans les zones de protection des captages des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Deux études en lien à la résolution des conflits d'utilisation du sol en zones S ont été attribués. Elles ont permis d'appliquer la méthodologie développée par le SEN en 2021.	non	15'000 CHF	●		●	
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de maintenir un niveau de sécurité suffisant pour la population face aux dangers naturels, d'assurer en tout temps un approvisionnement en eau potable en quantité et qualité suffisante, de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants, de limiter l'exposition des personnes aux nuisances dues aux activités industrielles et artisanales, de limiter les nuisances sonores, de diminuer l'exposition aux accidents majeurs, d'investiguer et de surveiller les sites pollués et d'assainir les sites contaminés.	3.3 M2	L'ordonnance fixant les émoluments du Service de l'environnement (RSF 110.16) et l'ordonnance fixant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public (RSF 750.16) sont révisées.	2021	2023	DIME	Service de l'environnement	●		Le projet de révision de l'ordonnance fixant les émoluments du SEN n'a pas démarré.	non				●	Le service juridique du SEN est engagé sur d'autres grands projets législatifs (ex: loi sur le climat).

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	D. Une réponse efficace et concertée est apportée par les services concernés aux problématiques liées à la présence de polluants dans l'environnement bâti.	3.3 MO	Une cellule intersectorielle « Polluant de l'environnement bâti » est créée au sein de l'administration dans le but de conseiller et sensibiliser à cette thématique mais aussi d'appréhender de manière concertée les questions en lien avec les substances dangereuses pour la santé issues de l'environnement naturel ou construit tels notamment le radon et l'amiante. Cette plateforme vise aussi à coordonner les actions en situations de crise.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●	La cellule intersectorielle est sur le point d'être institutionnalisée par un futur règlement sur les polluants de l'environnement bâti.	Un projet de règlement sur les polluants de l'environnement bâti a été rédigé et une consultation interne a été réalisée, suite à laquelle le projet a été modifié. Il sera ensuite transmis au Conseil d'Etat.	non				●	
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	E. Le grand public et les acteurs de la santé sont conscients de l'impact qu'a l'état de l'environnement sur la santé humaine.	3.3 MA	Les communications environnementales incluent les aspects relatifs aux impacts sur la santé.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Le Service de l'environnement (SEn) veille chaque fois que cela est pertinent d'intégrer dans sa communication les aspects de la santé. Le SEn a entamé un processus afin de renforcer la collaboration avec le Service de la santé public.	non				●	
3	3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé	C. Les bâtiments de l'Etat ne présentent pas de danger pour leurs utilisateurs et utilisatrices en ce qui concerne l'air.	3.3 MO	Des diagnostics amiante des bâtiments de l'Etat sont réalisés. Suite à cela, d'éventuels assainissements sont planifiés puis réalisés.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●	Diagnostics (screening) réalisés. Aucun assainissement n'a été encore planifié ni mis en œuvre. Prochaines étapes: poursuite des diagnostics suivants et planification des assainissements à mettre en œuvre en cas de risque pour les utilisateurs et utilisatrices.	Des diagnostics polluants des bâtiments ont été planifiés et réalisés (55 bâtiments) avec une définition des degrés d'urgence. Prochaines étapes: poursuite des diagnostics suivants et planification des assainissements à mettre en œuvre en cas de risque pour les utilisateurs et utilisatrices.	non	10'000 CHF	●	De manière générale, l'investissement pour l'entretien (assainissement) des bâtiments est insuffisant.	●	Les ressources internes pour les assainissements urgents (action entretien et exploitation) sont insuffisantes.
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	A. Les enseignantes et enseignants du canton de Fribourg sont formés à l'éducation en faveur d'un développement durable et disposent de ressources pédagogiques adéquates pour toute branche d'enseignement.	4.1 MO	Un réseau cantonal de coordination pour l'éducation en faveur d'un développement durable (EDD) est créé. Il est chargé d'harmoniser la formation initiale et la formation continue des enseignantes et enseignants en matière d'EDD, d'assurer la cohérence de l'enseignement et son alignement avec l'Agenda 2030, d'obtenir une vue d'ensemble des prestations déjà existantes, de faire inventaire des besoins en termes de moyens d'enseignement et de relayer ces besoins à la Conférence des directeurs de l'instruction publique. Y sont conviés des représentantes et représentants de la HEP, de l'UHV (formation des enseignantes et enseignants), des écoles spécialisées, et collaboratrices et collaborateurs pédagogiques chargés de l'EDD à la Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC), des enseignantes et enseignants de chaque cycle et des directions d'établissements. Ce réseau est monté et géré par une coordinatrice cantonale ou un coordinateur cantonal pour l'éducation au développement durable.	2021	2026	DFAC	Service de l'enseignement obligatoire de langue française	●		Le réseau existe. Une enquête a été menée auprès des écoles et une partie des résultats ont été présentés lors de la rencontre du réseau cantonal. Cette enquête avait comme objectif de faire un état des lieux sur le terrain de ce qui se fait en matière d'éducation au développement durable (EDD) dans les écoles obligatoires du canton de Fribourg et surtout relever les besoins des écoles pour promouvoir l'EDD dans l'avenir. Cette enquête nous a permis de définir quelques pistes d'actions à envisager l'année prochaine, à savoir notamment: - Prévoir un ou une responsable déchargée (décharges cantonales) pour l'EDD dans chaque école qui anime et coordonne les actions et objectifs EDD dans le programme scolaire de chaque école et qui fait partie du réseau cantonal. - Renforcer la formation initiale et continue en matière de l'EDD en collaboration avec l'HEP et l'université de Fribourg. - Elaborer un guide « Vers une école fribourgeoise durable » pour soutenir les écoles. - Effectuer un travail sur la communication vers les écoles (ressources, événements, soutien financier pour projets).	non	50'000 CHF personnel auxiliaire	●		●	La charge de travail dans ce domaine pourrait augmenter ces prochaines années car l'EDD va prendre de l'ampleur.
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	A. Les enseignantes et enseignants du canton de Fribourg sont formés à l'éducation en faveur d'un développement durable et disposent de ressources pédagogiques adéquates pour toute branche d'enseignement.	4.1 MO	Les écoles, y compris les écoles spécialisées, sont fortement encouragées à adhérer au Réseau Ecoles en santé et durables. Elles sont encadrées dans le cadre du processus d'adhésion et de participation. L'adhésion au Réseau Ecoles en santé et durables engage l'école à mettre en œuvre le développement durable, notamment par des projets d'établissements pertinents, liés à des mesures concrètes. L'adhésion à un tel réseau est un moyen très efficace de formation continue des enseignants et enseignantes, qui leur permet de mettre en pratique l'EDD de manière conforme aux principes des plans d'études scolaires. Elle constitue un levier puissant en faveur de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable, car elle leur permet de le vivre au quotidien.	2021	2026	DFAC/DSAS	Service de la santé publique, Service de l'enseignement obligatoire de langue française, Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande	●		Le mandat d'accompagnement vers le Réseau fribourgeois d'écoles21 des écoles obligatoires a été accordé à l'association REPER. Dans ce cadre, 15 écoles ont été accompagnées, dont 9 ont signé une convention d'adhésion au Réseau. Le Réseau fribourgeois compte ainsi 35 écoles membres. Deux projets en lien avec l'éducation au développement durable (EDD) à l'école et un projet de vidéo de promotion du Réseau ont été lancés. Une formation EDD a été suivie par le personnel de REPER et du Canton. Les 11 classes de 5H à 8H participantes au projet Ma cité idéale ont été encouragées à participer au Réseau fribourgeois d'écoles21.	non	70'000 CHF	●		●	
4	4.1 Encourager l'éducation en faveur d'un développement durable	D. Si possible, toutes les écoles de la scolarité obligatoire ainsi que les écoles du secondaire II, les écoles professionnelles et les écoles spécialisées du canton sont membres du Réseau des Ecoles en santé et durables (Ecoles21).	4.1 MA	Le Concept Santé à l'École est révisé de manière à intégrer les thématiques de développement durable pertinentes pour le milieu scolaire.	2022	2026	DFAC/DSAS	Service de la santé publique, Service de l'enseignement obligatoire de langue française, Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande	●		L'éducation en faveur d'un développement durable a été intégrée dans le nouveau concept de santé à l'école 2023-2027.	oui				●	
4	4.2 Assurer une éducation préscolaire de qualité	C. Les conditions-cadres permettant un accueil préscolaire accessible à tous et toutes et favorisant la participation ont été renforcées (objectif commun avec les cibles 5.3 et 8.2).	4.2 MI	Dans le cadre de l'évaluation et de la révision du plan d'action « Je participe » des réflexions sont menées sur une modification de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LSSE, RSF SSS 1), afin d'y inclure des objectifs d'intégration, d'éducation et de participation dans la conception de l'accueil extra-familial, de manière à ce que tous les enfants puissent être intégrés dans ce type de structures, et afin que les parents soient moins dépendants de critères tels qu'horaires ou prix (mesure commune avec les cibles 5.3 et 8.2).	2022	2024	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●	Le développement d'un outil favorisant la participation et l'inclusivité dans la petite enfance à destination des structures d'accueil extrafamilial et des communes n'a pas encore commencé.	Le financement de la formation pour le personnel déjà en place et l'engagement de personnel supplémentaire pour les encadrements spécifiques aux enfants en situation de handicap doit également être réglé à travers ces modifications légales. Un soutien à une plus grande intégration d'enfants BEP dans les groupes de jeux ou les maternelles n'a toutefois pas été accepté.	non	20'000 CHF personnel auxiliaire	●	Etant donné les changements à la tête du service, il n'a pas été possible d'engager du personnel auxiliaire pour cette mesure.	●	Il n'y a pas assez de ressources au sein du BPEU/SEJ pour gérer les activités propres au domaine ainsi que les activités venant de l'extérieur comme les mesures DD. En outre, il y a eu un changement important dans la direction du SEJ ce qui a conduit à des retards dans la mise en œuvre de cette mesure (la nouvelle cheffe de service est entrée en fonction en novembre 2022).
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	D. Le grand public, les jeunes et les enfants sont sensibilisés aux problématiques de discriminations et de violences basées sur le genre.	5.1 MI	Dans le cadre de la lutte contre des formes de discrimination et de violence basées sur le genre, déploiement dans le canton de Fribourg de l'exposition « Plus fort que la violence », interactive, bilingue et encadrée par le personnel du bureau de l'égalité et de la famille, par la police cantonale et des professionnel·les du réseau. L'exposition, composée d'éléments en bois, notamment construite par des personnes incarcérées, est le fruit d'une large collaboration de différents partenaires.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●		60 classes francophones et 15 allemandes du Secondaire II ont participé à une visite. 11 visites publiques, de milieu professionnels ou politiques avec plus de 1'300 personnes.	non	19'000 CHF	●		●	Les ressources en personnel pour ce projet pourraient manquer sans soutien de la Stratégie de développement durable.
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	C. Des mesures de lutte contre la violence sexuelle et la violence au sein du couple ont été mises en place.	5.1 MO	Dans le cadre de la lutte contre la violence au sein du couple et ses incidences sur les enfants (énurésie, troubles du sommeil et autres symptômes post-traumatiques) mais aussi afin de lutter contre la reproduction trans-générationnelle de ce type de violence, organisation d'ateliers pour les enfants victimes de violences liées au couple parental. Ces ateliers se basent sur une approche par les contes.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●		Une journée romande a été organisée avec succès "Convention d'instaurer et violence de couple. Comment protéger mieux protéger les victimes et leurs enfants" avec des intervenant·e-s internationaux et Suisses-170 personnes y ont participé.	non	12'000 CHF	●		●	Les ressources en personnel pour ce projet pourraient manquer sans soutien de la Stratégie de développement durable.
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	E. Les personnes encadrant les jeunes et enfants savent comment appliquer les principes d'une éducation inclusive et non genrée.	5.1 MO	Un chapitre relatif à la question du genre et de la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse est intégré dans la prochaine version du Guide des bonnes pratiques destiné aux communes.	2022	2022	DSAS	Promotion de l'enfance et de la jeunesse	●	Le Guide "Je participe" destiné aux communes n'a pas été renouvelé étant donné qu'un guide similaire a été développé au niveau national. Dès lors, pour ne pas créer de doublons, il a été décidé d'attendre la parution du guide national avant de créer un outil de bonnes pratiques destiné aux communes et aux structures d'accueil extrafamilial comprenant les dimensions du genre, de la diversité et de la participation. L'élaboration d'un tel outil favorisant la participation et l'inclusivité dans la petite enfance est d'ailleurs prévu dans le cadre de la mesure 4.2 MI.	non			●			
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	E. Les personnes encadrant les jeunes et enfants savent comment appliquer les principes d'une éducation inclusive et non genrée.	5.1 MA	Une formation gratuite dans le domaine de l'égalité et de l'éducation non genrée est proposée pour les parents et les professionnel·les de la petite enfance, en alternance (mandat du SEJ en partenariat avec les organismes compétents).	2021	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●		4 formations ont été réalisées pour les professionnel·les de la petite enfance.	non	5'000 CHF	●		●	
5	5.1 Mettre fin aux discriminations de genre	D. Le grand public, les jeunes et les enfants sont sensibilisés aux problématiques de discriminations et de violences basées sur le genre.	5.1 MO	Des projets concrets visant à promouvoir l'égalité de genre et la diversité dans les activités et les infrastructures Enfance & jeunesse sont soutenus dans les communes.	2021	2026	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●		5 centres d'animation ont pris part au projet en lien avec la réduction des inégalités de genre (Bulle, Vevrey, les CAS du Jura, Pérolles et Schoenberg) et ont organisé 10 ateliers Fleurs de chantiers sur le thème du genre. 2 formations pour les professionnel·les qui travaillent avec les enfants et les jeunes ont été mises en place au niveau cantonal.	non	10'000 CHF	●		●	
5	5.2 Mettre en place l'égalité salariale	A. Les actrices/acteurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de mettre en œuvre l'égalité salariale.	5.2 MI	Les entreprises sont sensibilisées et formées aux outils de vérification de l'égalité salariale.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Cette mesure s'inscrit dans une approche plus globale de la sensibilisation, voire de la formation, à un management égalitaire. Différents partenaires ont été approchés, avec des résultats différenciés allant de collaborations riches à des refus d'entrer en matière.	Un stand a été conceptualisé et animé à un Salon pour les entreprises thématisant la DD. Ce stand et une conférence présenteraient une approche globale du management égalitaire (mars 2022). Une Conférence a été organisée, le 14 juin 2022, pour les membres de la Fédération patronale et économique de Bulle. Un axe de ce projet a été présenté à la Commission Egalité & Famille.	non	40'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 5.3MI)	●		●	Le démarrage de ce nouveau domaine demande beaucoup de ressources pour établir des réseaux de collaboration.
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	A. Les employées et employeurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de renforcer la mixité de leur personnel et de mettre en place des conditions favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle.	5.3 MI	La présence des femmes à des postes de cadres est activement promotue. Celles-ci sont sensibilisées à la valeur ajoutée que peut leur apporter la mixité et à la façon de la promouvoir.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Identique à 5.2MI	Les résultats sont communs entre cette mesure et la mesure précédente (5.2MI).	non	40'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 5.2MI)	●		●	Le démarrage de ce nouveau domaine demande beaucoup de ressources pour établir des réseaux de collaboration.
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	A. Les employées et employeurs de l'économie privée disposent de soutiens et d'incitations en vue de renforcer la mixité de leur personnel et de mettre en place des conditions favorisant la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. B. Les objectifs selon le Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistant à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en œuvre (objectif commun avec la cible 8.2). C. La proportion des femmes élues dans les instances politiques a augmenté. D. Les communes disposent d'incitations en vue de renforcer la part des femmes aux postes de cadres dans leurs administrations. E. Les conditions-cadres permettant un accueil préscolaire accessible à tous et toutes et favorisant la participation ont été renforcées (objectif commun avec les cibles 4.2 et 8.2).	5.3 MO	La participation professionnelle des femmes est encouragée de manière transversale, en intégrant cette question dans les politiques sectorielles déterminantes, notamment celles ayant une influence sur la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ainsi que sur la formation professionnelle.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Différentes actions renforçant des démarches du Bureau égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) dans ces secteurs sont poursuivies d'effets et de mise en contact avec des décideurs et des décideuses dans l'idée de les sensibiliser aux questions d'égalité et notamment dans les domaines de la conciliation travail - famille et l'importance des choix professionnels. Bien que déjà initié, il s'agit d'un travail à long terme, nécessitant beaucoup d'investissement de terrain et de réseautage.	Mise en place de réseaux, notamment à travers des actions déjà menées par le BEF et renforcées par le soutien indispensable des collaboratrices financées via la Stratégie de développement durable.	non	76'000 CHF personnel auxiliaire	●		●	Les ressources en personnel pour ce projet pourraient manquer sans soutien de la Stratégie de développement durable.
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	B. Les objectifs selon le Plan pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Administration Cantonale (PEAC) consistant à assurer une représentation équilibrée entre femmes et hommes au sein de l'Etat et une conciliation optimale entre vie privée et carrière professionnelle sont mis en œuvre (objectif commun avec la cible 8.2).	5.3 MO	Les besoins en termes de conciliation entre vie professionnelle et personnelle sont recensés au sein de chaque direction. A l'issue de cette démarche, des mesures sont planifiées par les directions en vue d'offrir une réponse adéquate aux besoins exprimés (mesure commune avec la cible 8.2).	2022	2023	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Pour des raisons stratégiques et de gestion du temps, ce projet est encore en cours.	Projet initié d'enquête auprès du personnel de l'Etat par un prestataire externe.	non	5'000 CHF	●		●	Le soutien financier de la Stratégie de développement durable doit permettre de continuer à organiser et finaliser ce projet.
5	5.3 Garantir la participation active des femmes à tous les niveaux de décisions	D. Les communes disposent d'incitations en vue de renforcer la part des femmes aux postes de cadres dans leurs administrations.	5.3 MO	La formation « Egalité femmes-hommes dans les pratiques managériales », développée dans le cadre du PEAC, est proposée aux communes intéressées.	2021	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Des formations ont été organisées en français et en allemand, mais trop peu de communes se montrent intéressées par cette proposition.	Une formation en français à Bulle et une en allemand à Morat.	non	5'000 CHF	●		●	
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	B. Les données sur l'état des eaux sont suffisamment complètes pour prendre des décisions solides en matière de gestion des eaux.	6.1 MI	Les besoins en infrastructure de l'eau (réserves et abdoction d'eau potable, réseaux d'évacuation et station d'épuration des eaux STEP) liés aux futurs développements du territoire sont anticipés et planifiés, afin d'assurer un développement territorial compatible avec la préservation des ressources en eau.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Un projet pilote a démarré dans le cadre de la démarche RégEau 1700, en collaboration avec la préfecture de la Sarine, destinée à définir une stratégie de partage des ressources en eau potable à l'échelle régionale.	non	15'000 CHF	●		●	

ODD	Cibles	Objets d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objets en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M2	La protection des eaux souterraines potentiellement exploitables pour l'alimentation en eau potable et la protection des eaux de surface abritant une faune digne de préservation sont renforcées.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Délimitation de l'aire Zu (bassin versant hydrogéologique eaux souterraines) pour le captage Moulin à Bertz (Marty) Renforcement des mesures de protection de cette ressource dans cette aire d'alimentation du captage	non	15'000 CHF	●		●		
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objets en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M3	Afin de garantir une bonne qualité des eaux de surface favorables au développement de la vie aquatique, les sources de pollution chronique sont identifiées et des mesures d'assainissement sont proposées, ceci afin d'anticiper les cas de pollutions à risques.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Etude méthodologique pour la recherche des sources de pollution Evaluation de la qualité des eaux Identification des sources de pollution pour le ruisseau Pra Mié Investigations pour un cas de pollution chronique de la Sarine à la Tuffière	non	15'000 CHF	●		●		
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	C. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objets en vue de coordonner les mesures de protection et l'utilisation des eaux à l'échelle des bassins versants, de protéger les eaux superficielles et souterraines, de réaliser des installations d'épuration des eaux adaptées aux besoins du développement des communes et permettant le traitement des micropolluants, d'assurer en tout temps un approvisionnement suffisant d'eau potable de qualité.	6.1 M4	Des recommandations sur la manière de récupérer les eaux sont formulées dans la page Internet du SE en consacrées à l'évacuation des eaux.	2021	2021	DIME	Service de l'environnement	●	Cette mesure sera mise en œuvre ultérieurement dans le cadre de la mesure 2-7 du Plan Sectoriel des Infrastructures d'Eau potable "Mettre à disposition des outils de sensibilisation aux économies d'eau" (finalisation en phase de consultation)		non				●	Le soutien d'un mandataire a dû être demandé	
6	6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité	A. Les communes bénéficient d'une assistance de l'Etat répondant à leurs besoins et leur permettant de mettre en œuvre leurs plans directeurs de bassins versants.	6.1 M5	Les communes, réunies en bassins-versants, sont soutenues dans le déploiement de la gestion globale des eaux de manière à protéger et utiliser des eaux dans les intérêts des consommateurs et des consommateurs individuels, des milieux naturels, de l'agriculture ou d'autres secteurs de l'économie. Ce soutien se fait notamment à travers la mise à disposition de cahiers des charges type pour l'élaboration des plans directeurs de bassin versant et la formation de spécialistes dans le domaine de l'eau.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Une proposition de variantes à la délimitation par bassin versant a été formulée Elaboration de cahiers des charges pour la réalisation des plans directeurs de bassin versant.	non	20'000 CHF	●		●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	A. La consommation d'électricité du canton (bâtiment, industrie, éclairage et transports) se stabilise à 1800 GWh/an B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M2	Une étude coté-bénéfice est ajoutée au prochain rapport sur la Stratégie énergétique (2015-2020) afin de montrer les gains économiques de la transition énergétique (en termes d'économies financières mais aussi d'emploi). Le canton dépense environ 1 milliard de francs chaque année pour l'achat de combustibles fossiles. Se tourner totalement vers les énergies renouvelables permettra, à long terme, de rapatrier une partie importante de ce montant dans le canton, au profit des entreprises locales.	2021	2022	DEEF	Service de l'énergie	●		Le rapport de la Haute école de gestion Fribourg a été finalisé dans le courant de l'été 2022. Les résultats pertinents de l'analyse seront intégrés dans le prochain rapport sur la Stratégie énergétique.	oui	20'000 CHF	●		●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M3	Un processus pour le contrôle des émissions des petits chauffages à bois (< 70 kW) est développé.	2022	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Une campagne d'information sur les petits chauffages à bois a été réalisée sur les réseaux sociaux (décembre 22 - janvier 23)	oui	8'000 CHF	●		●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M4	Les installations hydrauliques sont assainies conformément aux dispositions légales afin de garantir des conditions viables pour la faune piscicole.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		L'assainissement de Montsalvens-Broc est terminé. Les autres assainissements sont en cours et suivent le planning établi par les exploitants.	non				●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M5	L'énergie produite par les STEP et les réseaux d'évacuation des eaux est promue ; les détenteurs de ces installations sont invités à valoriser cette énergie lors de chaque construction ou adaptation.	2022	2026	DEEF	Service de l'énergie	●		Cette mesure a été reprise au sein du plan climat.	oui				●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M6	Les bâtiments de l'Etat sont progressivement assainis conformément au programme d'assainissement (formulé en 2020/2021).	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●	Il manque des données pour pouvoir quantifier la diminution de consommation. Actuellement, en attente de la validation d'un crédit cadre pour l'assainissement de bâtiments prioritaires	Rapport et planification pour la demande d'un crédit cadre pour l'assainissement de 52 bâtiments prioritaires Les diagnostics techniques pour les bâtiments du parc immobilier de l'Etat se poursuivent, par ordre de priorité Des assainissements techniques ponctuels en vue de diminuer la consommation énergétique ont été effectués (par exemple changement de luminaires, clostrogage, etc.)	non	15'000 CHF personnel auxiliaire	●	Pour l'instant, pas de budget pour les assainissements (demande d'un crédit cadre en cours)	●	Intégration de la demande de ressources supplémentaires dans le rapport de demande d'un crédit cadre pour la mise en œuvre des assainissements	
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	A. La consommation d'électricité du canton (bâtiment, industrie, éclairage et transports) se stabilise à 1800 GWh/an B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M7	En vue de limiter l'énergie grise des bâtiments de l'Etat et d'atteindre un haut niveau de performances énergétiques et de durabilité, le respect des critères des labels Minergie-P-ECO, Minergie A-ECO ou SNBS est exigé pour toute nouvelle construction ou rénovation en profondeur. Une réflexion est entamée afin de modifier le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REN ; RSF 770.11).	2021	2022	DIME	Service des bâtiments	●		Entrée en vigueur de la directive du Service des bâtiments pour la durabilité des bâtiments de l'Etat le 01.01.2023. Celle-ci prescrit l'utilisation des labels mentionnés dans l'intitulé de la mesure dans toutes les nouvelles constructions et grosse rénovations de l'Etat	non				●		
7	7.1 Accroître la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique	A. La consommation d'électricité du canton (bâtiment, industrie, éclairage et transports) se stabilise à 1800 GWh/an B. La consommation de chaleur diminue de 30 % d'ici 2030-2035 par rapport à 2015, soit 3500 à 2400 GWh (bâtiments y c. bâtiments industriels). C. Les objectifs de production par agents énergétiques renouvelables selon le Plan sectoriel de l'énergie sont mis en œuvre.	7.1 M8	Un premier projet de nouvelle construction est labellisé selon le Standard Construction Durable Suisse (SNBS).	2021	2024	DIME	Service des bâtiments	●		12 projets en cours intègrent les exigences du standard SNBS dont 3 seront labellisés	oui				●		
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	A. Les projets innovants, créateurs de valeur ajoutée et contribuant au développement durable se multiplient dans le canton.	8.1 M2	La matrice d'évaluation de la contribution au développement durable de chaque projet soumis au fonds NPR est révisée de manière à être alignée sur l'Agenda 2030.	2022	2022	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg	●		Développement et finalisation du nouveau Programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale 2024-2027 (PMO) envoyé à la Confédération. Ce programme explicite les actions en lien avec la prise en compte de la durabilité (dém pour mesure 9.1 M2)	oui				●		
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	A. Les projets innovants, créateurs de valeur ajoutée et contribuant au développement durable se multiplient dans le canton.	8.1 M3	Une directive est élaborée en vue de concrétiser la disposition de l'article 3 al. 1bis LPEC, voulant que les projets qui réalisent des contributions significatives au développement durable bénéficient de soutiens financiers exceptionnels. Il s'agit notamment d'examiner quelles formes de tels soutiens peuvent prendre et quels seront les critères d'accès.	2021	2022	DEEF	Secrétariat général DEEF	●	Au sens de Promotion Fribourg et de la DEEF, il y a une nouvelle interprétation de l'art 3 alinéa 1bis de la LPEC. En effet, il ne fait pas référence au développement durable au sens strict, mais il concerne le « développement durable de l'économie cantonale ». Il s'adresse donc aux projets ayant un impact significatif sur le développement à long terme de l'économie fribourgeoise, et non aux projets ayant un impact significatif en termes de durabilité environnementale. Le RPEC couvre déjà ces aspects et n'a donc pas à être modifié dans ce contexte.		oui						
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	A. Les projets innovants, créateurs de valeur ajoutée et contribuant au développement durable se multiplient dans le canton. B. Les parcs technologiques et d'innovation se déploient dans le canton.	8.1 M4	Une étude portant sur la faisabilité d'un indicateur de valeur ajoutée comptabilisant les coûts liés aux prélèvements sur le capital naturel (par branche d'activité) est menée avec le milieu académique (HES-SO). Le cas échéant, un tel indicateur est mis en œuvre.	2022	2023	DIME	Bureau de la durabilité	●		Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué	non				●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué	
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	D. Les enjeux liés à la numérisation sont pris en considération dans la formation continue et le conseil de carrière (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M5	Un projet pilote est mené en vue de proposer l'établissement d'un bilan de compétences à la population vulnérable et au personnel des secteurs particulièrement touchés par la numérisation, en prévision de l'entrée en vigueur prochaine de la Stratégie de la Confédération suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière ainsi que de la mesure du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) « Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans » (mesure commune avec la cible 8.2).	2021	2026	DFAC	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	●		Voir les commentaires relatifs aux ressources financières et en personnel	non	25'000 CHF, montant commun à la mesure 8.1M6	●	Les ressources ne sont pas suffisantes pour réaliser les deux mesures, une seule a été réalisée pour un tel montant	●	Les ressources en personnel ne suffisent pas pour réaliser cette mesure	
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	E. L'offre en formation continue et professionnelle, ainsi que le conseil de carrière est accessible et adaptée au plus grand nombre (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M6	Les jeunes adultes non qualifiés (20-30 ans) sont épaoulés dans la préparation de leur dossier de candidature et d'un entretien d'embauche. Cette tâche d'accompagnement est accomplie par une conseillère ou un conseiller en orientation (financé par le SOPFA) et par une ou plusieurs RH senior (mesure commune avec la cible 8.2).	2021	2026	DFAC	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	●		Des ateliers en présentiel (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche et réseau professionnel) ont été donnés environ deux semaines par mois dans chaque langue sur une dizaine de mois.	non	25'000 CHF, montant commun à la mesure 8.1M5 20'000 CHF personnel auxiliaire	●		●		
8	8.1 Augmenter la productivité par le soutien aux PME et l'innovation	D. Les enjeux liés à la numérisation sont pris en considération dans la formation continue et le conseil de carrière (objectif commun avec la cible 8.2).	8.1 M7	Des ressources sont réservées au Service des bâtiments pour l'assistance et l'encadrement des sous-traitants confrontés aux marchés publics basés sur l'approche du « Building Information modeling » (BIM) et/ou intégrant les nouvelles technologies du bâtiment (notamment objets connectés, capteurs, domotique). On entend par là surmonter la fracture numérique (mesure commune avec la cible 8.2).	2022	2026	DIME	Service des bâtiments	●		Voir ressources	non				●	Pas suffisamment de ressources en interne	
8	8.2 Assurer un accès pour tou-te-s à un travail décent et satisfaisant	A. 95 % des jeunes de 25 ans du canton de Fribourg ont achevé une formation de secondaire II. Ce taux est aussi atteint si l'on ne considère que la population migrante.	8.2 M1	Le dispositif cantonal d'aide aux jeunes en difficulté d'insertion professionnelle (CJD) et sa Plateforme Jeunes (portés par la DEEF, la DFAC, la DSAS et la DIAF) reçoivent des moyens leur permettant d'assurer leurs missions, mais également de réagir rapidement en cas de besoins par la mise en place de mesures adaptées.	2021	2026	DEEF	Service de la formation professionnelle	●		Un dépliant présentant l'ensemble des mesures à disposition dans le canton de Fribourg en vue de l'insertion professionnelle des jeunes a été créé.	non	15'000 CHF	●		●		
8	8.2 Assurer un accès pour tou-te-s à un travail décent et satisfaisant	G. Le taux de chômage est en baisse, en particulier le chômage de longue durée et chez les personnes de plus de 50 ans.	8.2 M2	L'engagement des entreprises fribourgeoises en faveur de la réinsertion des chômeuses et chômeurs de longue durée sur le premier marché est encouragé et valorisé, notamment à travers la création d'un label « Emplois d'insertion » développé sur la base d'une démarche pilote.	2021	2026	DSAS	Service de l'action sociale	●		Le service de l'action sociale (SASoc) a été fortement mobilisé dans le cadre de l'accueil des réfugié-e-s ukrainien-ne-s et n'a pas pu se consacrer à cette tâche autant que souhaité. Ce retard n'impacte ni le contenu, ni les coûts du projet	non	15'000 CHF	●		●		
8	8.3 Promouvoir un tourisme durable	D. La part des transports publics dans les moyens de transport utilisés pour accéder aux lieux et attractions touristiques augmente.	8.3 M1	Des réflexions sont engagées sur les moyens de renforcer l'attractivité des transports publics et du vélo pour accéder aux lieux et attractions touristiques.	2021	2026	Autre	Union fribourgeoise du tourisme	●		Augmentation de l'offre des transports publics dans certains lieux touristiques, par exemple Paltezieu-Gruyères, Jaur-Charmey-Môlezon, Vallée du Gros Mont et augmentation des cadences pour Schwyzsee Campagne de communication avec les partenaires fribourgeois notamment les transports publics fribourgeois (Plan de liaison II, printemps 2022) avec 300 séjours offerts dont 300 cartes journalières avec plus de 15'000 participants Participation de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT) au concours du service de la mobilité "Promotion vélo et touristique en Gruyère" Un projet a été présenté aux communes et à la région par le Service de la Mobilité et par l'UFT en octobre 2022	non			●			
8	8.3 Promouvoir un tourisme durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objets en vue de garantir un équilibre entre les espaces fortement sollicités par des activités touristiques et de loisirs réservés au tourisme doux, d'éviter la dispersion des installations touristiques et de loisirs sur tout le territoire cantonal, d'ouvrir à l'essor d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel du canton, de veiller à la mise en place et au maintien de réseaux de cyclo-tourisme, de vélo tout terrain et de randonnées pédestres et équestres sûrs et attractifs tout en évitant les zones où la faune est sensible, de soutenir les deux parcs naturels régionaux labellisés : le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut et le Parc du Ganttrich. E. Les offres de tourisme doux et collaboratif sont en augmentation. F. Le public montre un intérêt croissant pour le tourisme doux et collaboratif.	8.3 M2	Un dialogue est engagé avec les parcs naturels régionaux fribourgeois sur ce qu'est la véritable durabilité du tourisme.	2021	2026	Autre	Union fribourgeoise du tourisme	●		La notion de durabilité dans le tourisme a pris corps à travers le programme national "Sustainable", dont l'UFT se fait activement écho dans le Canton de Fribourg La durabilité dans le tourisme est l'un des thèmes abordés par le GT formé par l'UFT et les parcs Régionaux dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat	oui			●			

ODD	Cibles	Objets d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
9	9.1 Faire de Fribourg un vivier de l'innovation durable	B. Il existe des incitations en faveur de thèmes de recherche et d'innovation contribuant à un développement durable.	9.1 M1	Une nouvelle mention « Durabilité » est mise sur pied dans le cadre du Prix à l'innovation du canton de Fribourg à la place de la mention « Climatich » et les conditions d'octroi en sont redéfinies.	2021	2022	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg	●		La «Mention Economie Durable» a évolué vers un véritable Prix Economie Durable doté de 10'000 francs (contre 6'000 francs jusqu'à présent), ce qui le met sur un pied d'égalité avec le Prix Entreprise.	oui				●	
9	9.1 Faire de Fribourg un vivier de l'innovation durable	C. Tous les centres de recherches et clusters intègrent les enjeux environnementaux et sociétaux dans leurs réflexions.	9.1 M2	Une réflexion est menée sur la manière d'amener tous les clusters soutenus par la Nouvelle Politique Régionale (NPR) à intégrer les enjeux liés au développement durable.	2021	2022	DEEF	Promotion économique du canton de Fribourg	●		Développement et finalisation du nouveau Programme de mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale 2024-2027 (NPR) envoyé à la Confédération. Ce programme explicite les actions en lien à la prise en compte de la durabilité (idem pour mesure 8.1 M2)	oui				●	
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	A. Les objectifs selon les Lignes directrices pour la politique de la personne en situation de handicap sont mis en œuvre.	10.1 M1	Dans le cadre de la révision du Plan d'action «Je participe» pour la nouvelle législature, la mesure de soutien aux formations sur le thème de la diversité dans les structures d'accueil extrafamilial est reconduite, en y intégrant explicitement les enfants en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers.	2021	2022	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●		La mesure est inscrite dans le Plan d'action «Je participe/ 23-26	non				●	Le secteur des milieux d'accueil n'a pas les ressources humaines nécessaires pour ensuite créer un catalogue des formations continues dans ce domaine, le faire connaître aux structures et les encourager à y prendre part.
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	C. Les objectifs selon le Concept Senior sont mis en œuvre.	10.1 M2	La révision du Plan de mesures « Senior » prévoit un renforcement de l'encadrement des communes et des mesures en vue de créer des habitats adaptés aux personnes âgées à tables moyens financiers.	2021	2023	DSAS	Service de la prévoyance sociale	●		Il est prévu qu'un nouveau plan de mesures propose plusieurs actions permettant de sensibiliser les communes à l'importance de favoriser une offre de logements répondant aux besoins de toutes les catégories de personnes âgées	non				●	
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	D. Les objectifs selon la Stratégie « Je participe 1 » sont mis en œuvre.	10.1 M3	Dans le cadre de l'évaluation du plan d'action « Je participe » des réflexions sont menées sur une modification de la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (E.J. / RSF 835.5) et son règlement du 17 mars 2009 (RE.J. / RSF 835.51), afin d'y intégrer la prise en compte des questions Enfance & jeunesse dans les politiques publiques de l'Etat (réflexe enfants-jeunes).	2022	2024	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●	Les réflexions sont en cours.	La mesure est inscrite dans le Plan d'action Je participe/ 23-26	non	15'000 CHF personnel auxiliaire	●	Les ressources financières et en personne ne suffisent pas	●	Les ressources financières et en personne ne suffisent pas
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	D. Les objectifs selon la Stratégie « Je participe 1 » sont mis en œuvre.	10.1 M4	Le fichier d'adresses et des prestations du site ciao.ch (site d'informations destiné aux adolescentes et adolescents) est complété pour qu'il soit à jour pour le canton de Fribourg.	2021	2022	DSAS	Service de l'enfance et de la jeunesse	●	Cette tâche n'a pu être effectuée en 2022		non				●	Le manque de ressources en personnel au SEJ a eu comme conséquence qu'il n'a pas été possible de mener à bien cette mesure.
10	10.1 Favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des jeunes	B. L'Etat de Fribourg comprend un personnel diversifié, en mesure de répondre aux besoins de tout type de population.	10.1 M5	Des moyens sont libérés pour développer dans chaque service des compétences permettant de créer des antennes à la clientèle, chargées de porter assistance aux utilisatrices et utilisateurs confronté-e-s à la digitalisation des services de l'Etat.	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation	●	Non réalisée. Elle sera supprimée dès 2024.		non				●	
10	10.2 Valoriser le travail non rémunéré	D. Les employeurs et employeurs de l'économie privée disposent d'informations sur l'intégration des expériences non-professionnelles dans le recrutement.	10.2 M1	Les entreprises reçoivent des informations sur la manière de prendre en considération les expériences non-professionnelles dans le recrutement.	2022	2026	DSAS	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille	●	Cette mesure s'inscrit dans une approche plus globale de la sensibilisation, voire de la formation et à un management égalitaire. Différents partenaires ont été approchés, avec des résultats différenciés allant de collaborations riches à des refus d'entrer en matière.	Un stand a été tenu et une conférence a été donnée à un Salon pour les entreprises thématiques la durabilité et le management égalitaire Une conférence a été organisée, le 14 juin 2022, pour les membres de la Fédération patronale et économique de Bulle Cette mesure a été présentée à la Commission Egalité & Famille	non	10'000 CHF personnel auxiliaire	●		●	Le soutien de la Stratégie de développement durable permet de continuer à organiser et pérenniser des actions et projets divers concernant l'égalité en entreprise.
10	10.2 Valoriser le travail non rémunéré	C. La contribution importante de l'engagement bénévole à la cohésion sociale et à la préservation de l'environnement est reconnue par l'Etat et la population. D. Les employeurs et employeurs de l'économie privée disposent d'informations sur l'intégration des expériences non-professionnelles dans le recrutement. F. L'offre de cours et de formations destinés aux bénévoles s'étend.	10.2 M2	Bénévolet Fribourg Freiburg est mandaté en vue d'inclure de nouvelles mesures visant à valoriser l'engagement des bénévoles dans le canton de Fribourg en faveur de la cohésion sociale, de l'environnement et de la santé, notamment en donnant une visibilité à l'engagement bénévole, en récompensant, en communiquant activement sa valeur ajoutée dans les milieux professionnels et en étudiant les possibilités d'améliorer la certification de l'expérience bénévole.	2021	2026	DSAS	Service de l'action sociale	●		Formations destinées aux associations Mise à disposition d'un catalogue de services pour les associations, des coachings et soutiens personnalisés pour bénévoles et associations ainsi que des cafés Assos qui permettent aux associations d'échanger lors de tables rondes Développement du FAB (Forum des Associations et du Bénévolet), lieu d'échanges et de rencontres des bénévoles	non	35'000 CHF	●		●	
10	10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société	E. Les projets d'intégration contribuent à la protection de l'environnement.	10.3 M1	Les acteurs et actrices de l'intégration (notamment les « Communes Sympas ») sont sensibilisés aux autres enjeux du développement durable (par ex. la consommation responsable, la préservation de la biodiversité), afin de pouvoir fonctionner comme multiplicateurs et multiplicatrices au niveau de leurs activités.	2021	2026	DSJS	Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme	●		2 nouvelles communes – Talens et Villars-sur-Glâne – ont signé une convention de partenariat pour adhérer à la démarche "Communes sympas" Le canton de Fribourg comptabilisait 612 agent-e-s sympas. Des capsules vidéos ont été produites et mises à disposition Le 21 mai 2022, la journée « Communes sympas » a eu lieu à Wünnewil et a permis à environ 50 participant-e-s d'échanger et se questionner sur comment rendre « Visible l'invisible ».	non				●	
10	10.3 Encourager l'intégration des personnes migrantes dans la société	E. Les projets d'intégration contribuent à la protection de l'environnement.	10.3 M2	Des initiatives de potagers collectifs en zone urbaine, basées sur des modes de culture respectueux de l'environnement et ayant une vocation d'intégration pour les personnes issues de la migration, notamment sous la forme d'un lieu de rencontres, sont soutenues.	2021	2026	DSAS	Service de la santé publique	●		Le projet couleur jardin s'est développé. Des bilans d'informations sur le projet "Couleurs jardin" ont été proposées aux communes du canton de Fribourg. Des ateliers sur les thèmes alimentation, environnement et mouvement ont été développés pour les communes participantes au projet.	non	2'000 CHF	●		●	
11	11.1 Assurer des logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et de pauvreté	D. Le nombre de logements construits et gérés par des maîtres d'ouvrages d'utilité publique augmente.	11.1 M1	Des informations sur les aides en faveur des M.O.U.P., des cours de formations, des outils d'aide à l'organisation et au développement, des conseils permettant une meilleure visibilité, des échanges d'expériences et/ou visites de quartiers exemplaires en termes de durabilité sont présentés et/ou proposés aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique (M.O.U.P.), notamment ceux orientés vers la construction durable.	2022	2026	DEEF	Service du logement	●		Participation à l'association Frimoup, groupement de constructeurs et de délégués de logements d'utilité publique qui entend dynamiser la construction de logements à loyers abordables dans le canton et promouvoir le développement d'un habitat urbain participatif Préparation de l'organisation du Forum du logement pour 2023 avec une partie concernant le logement abordable (présentation d'ARMOUP et de FRIMOUP) et une partie concernant l'habitat durable	non	2'000 CHF	●		●	
11	11.1 Assurer des logements adaptés aux besoins et aux moyens de la population, notamment en situation de précarité et de pauvreté	A. Les personnes à besoins particuliers ont accès à des logements adaptés.	11.1 M2	Les dispositifs en faveur du maintien à domicile des personnes âgées sont soutenus, notamment le projet Qualidomum : des ergothérapeutes formulent des propositions d'adaptations de logements de personnes âgées, ce qui facilite leur vie quotidienne et leur garantit une meilleure sécurité.	2021	2026	DSAS	Service de la prévoyance sociale	●		Un site Internet a été mis en ligne pour permettre de montrer des exemples concrets d'adaptations du logement et des visites virtuelles de logements conformes aux personnes âgées ou en situation de handicap Une campagne de promotion du site aura lieu d'ici la fin 2023.	non	8'000 CHF	●		●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M1	La dimension liée à la cohésion sociale est prise en considération dans le mandat de promotion de la mobilité douce du Service de la Mobilité (SMo), de manière à définir comment la mobilité douce peut devenir un vecteur de cohésion sociale.	2021	2022	DIME	Service de la mobilité	●	La mobilité douce en tant que vecteur de cohésion sociale n'a pas été traitée en particulier par le Service de la mobilité		non				●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en œuvre. D. Les objectifs selon le Plan directeur cantonal en vue de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants et de limiter les nuisances sonores dues à la mobilité et aux infrastructures de transport sont mis en œuvre.	11.2 M2	Un document d'appui à la réalisation de plans de mobilité d'entreprises est élaboré.	2021	2022	DIME	Service de la mobilité	●		Une page internet sur la thématique a été créée https://www.fr.ch/mobilité-et-transport/transports-individuels-motrices/plan-de-mobilité-d'entreprise	oui				●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M3	La gestion digitale des places des parcs est progressivement déployée. Une telle forme de gestion permet de mettre en évidence les possibilités de covoiturages et d'optimiser l'utilisation des places de parc.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●		L'ensemble des places de parc disponibles a été répertorié. Les collaborateurs concernés ont été avertis et participent à la mise en place du système.	non				●	Charge de travail et mesure étroitement liée à des prestations externes
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M4	L'implémentation des places de stationnement de l'Etat est soumise à une révision, afin d'adapter les règles d'attribution des places aux besoins actuels et d'étendre la tarification aux chefs-lieux des districts.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME	●		Un premier projet a été rédigé	non				●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M5	Les Directions de l'Etat promeuvent activement le télétravail au sein de leurs services.	2021	2026	DIME, DEEF, DFAL, DFAC, DSAS, DSJS	Secrétariats Généraux	●			oui				●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo.	11.2 M6	Les impératifs écologiques sont pris en considération dans le cadre de la révision de la loi sur le personnel, notamment à travers une disposition visant à encourager le développement durable (comportement écologique du personnel et promotion de la mobilité douce). Afin de concrétiser cette disposition, et dans la mesure où ces thèmes seront retenus par le Conseil d'Etat dans la future politique du personnel, des directives devront être établies par le SPO avec l'appui d'un groupe de travail composé du SPO, AFIn, SG-DIME, SMo, SBat.	2021	2026	DFIN	Service du personnel et d'organisation	●		Concept en cours d'élaboration	non				●	
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en œuvre.	11.2 M7	Des démarches sont entamées auprès de prestataires privés afin d'évaluer les possibilités d'obtenir des rabais/tarifs pour les deux-roues ou des réductions sur les abonnements de transports publics pour les nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs limitées dans le temps.	2021	2021	DIME	Secrétariat général DIME	●	La mesure est en stand-by en attendant l'élaboration du plan de mobilité cadre qui sera soumis en 2023 au Conseil d'Etat		non			●		
11	11.2 Développer une mobilité durable	A. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal (PDCant) et le Plan cantonal des transports sont mis en œuvre : objectifs visant à augmenter la part modale des TP dans chaque région, à assurer des temps de parcours attractifs, à encourager le trafic combiné ou multimodal, le covoiturage, l'autopartage, le développement de réseaux de vélos en libre-service, à favoriser la création d'un réseau de chemins pour piétons suffisamment maillé, sûr et continu, tenant compte des différents utilisateurs et utilisatrices et à encourager la population à préférer la mobilité à pied et à vélo. B. Les objectifs selon le plan sectoriel vélo et le PDCant en vue d'augmenter le nombre de déplacements à vélo sont mis en œuvre.	11.2 M8	Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat (CE) de la planification des plans de mobilité, les services concernés élaborent et mettent en place leurs plans avec le soutien et l'encadrement du Groupe de travail Plans de mobilité. Le catalogue de mesures annexé à la Directive sur la mobilité est adapté et développé avec de nouvelles propositions de mesures que les services pourront mettre en œuvre afin de soutenir la mobilité durable de leurs collaboratrices et collaborateurs, notamment la gestion digitale des places de parc.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME	●		Un premier jet de proposition de plan de mobilité cadre a été rédigé. Après consultation du SPO (DFIN), il sera soumis au Conseil d'Etat	non	12'000 CHF 10'000 CHF personnel auxiliaire	●		●	

ODD	Cibles	Objets d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
11	11.2 Développer une mobilité durable	D. Les objectifs selon le Plan directeur cantonal en vue de réduire les émissions liées aux combustibles et carburants et de limiter les nuisances sonores dues à la mobilité et aux infrastructures de transport sont mis en œuvre.	11.2 M9	Un cours d'écoville est proposé dans l'offre de formation du personnel.	2021	2021	DFN	Service du personnel et d'organisation	●			oui				●	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	A. Les communes et agglomérations sont informées de la manière de favoriser le développement de quartiers sobres en termes de consommation de ressources, adaptables, mûres et inclusifs sur leurs territoires.	11.3 M1	Des recommandations sont formulées dans le guide d'aménagement local et le guide des constructions sur la façon d'intégrer dans la planification de détail et les règlements d'urbanisme des incitations à la création de quartiers dits « durables », c'est-à-dire des quartiers économes en ressources (y. énergie et sols), avec des espaces verts riches en biodiversité, novateurs en termes de mobilité, capables d'absorber les changements écologiques et économiques, mûres, multifonctionnelles, sécurisantes et inclusives. Une attention particulière est portée aux besoins des personnes vulnérables (personnes ayant un handicap, seniors), des jeunes et des enfants, ainsi qu'à la question des genres. Le guide sensibilise les communes aux développements démographiques, notamment l'augmentation prévisible du nombre de personnes âgées. Il se réfère aux labels pertinents en vigueur (notamment SNBS et label Société 2000 Watts).	2022	2023	DIME	Service des constructions et de l'aménagement	●	La publication du guide pour l'aménagement local a été retardée et interviendra d'ici la fin 2023. Des discussions sont en cours pour mettre en œuvre la mesure afin qu'elle soit cohérente avec les objectifs de cette publication qui a pour but d'aider les communes à mettre en œuvre les orientations définies par le canton dans le plan directeur cantonal au niveau de leur plan d'aménagement local.		non				●	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	A. Les communes et agglomérations sont informées de la manière de favoriser le développement de quartiers sobres en termes de consommation de ressources, adaptables, mûres et inclusifs sur leurs territoires.	11.3 M2	Création d'une « antenne écoquartiers » chargée de conseiller et sensibiliser activement les communes, maîtres d'œuvre et les mandataires de la construction aux questions d'urbanisme et de construction durables (tels que définis plus haut), y. c. au principe de participation citoyenne aux projets de développements urbanistiques et aux moyens d'encourager l'agriculture urbaine.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	L'Antenne Quartiers Durables a été opérationnelle sous forme pilote dès le 06.07.2022.	Les pages Internet de l'Antenne Quartiers Durables ont été créées, avec des outils et des exemples de quartiers durables (environ 800 visites) 3 communes ont été conseillées	non	38'000 CHF	●		●	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	B. Tout concept d'urbanisation développé par le canton répond aux critères de sobriété, résilience, adaptabilité, mixité et inclusivité.	11.3 M3	Les principes présidant à un urbanisme durable (tel que défini plus haut), y.c. le principe de participation citoyenne, sont intégrés dans tous les projets de développement urbanistique sur des terrains appartenant à l'Etat de Fribourg ou pour lesquels l'Etat de Fribourg mène les réflexions, notamment les futurs quartiers de Chambloux-Bertrigly et de la Poya. Les constructions par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique y sont encouragées. Ces principes sont pris en considération à chaque étape de planification et de construction. Ils sont intégrés dans les cahiers des charges et plans d'aménagement correspondants. La ou le délégué-e au développement durable participe à tout le processus de planification, ceci dès son démarrage. Les compétences académiques dans ce domaine, notamment celles du Smart Living Lab, sont aussi sollicitées dans ce cadre.	2021	2026	DIME	Secrétariat général DIME	●	Chambloux-Bertrigly : le projet général a été achevé en plusieurs sous-projets. Il s'agit du projet de Pôle santé et actives (PSA) et du projet de Pôle Just-Chaassote (PJC), piloté par l'Agglo de Fribourg et du projet de parc d'agglomération, ce dernier étant repoussé jusqu'à obtention de résultats tangibles pour les développements des Pôle Santé et Actives et Pôle Just-Chaassote. Le projet de couverture prévu, mais plus lentement que prévu.	PSA : toutes les bases du concours d'urbanisme ont été préparées, le cahier des charges met un accent particulier sur le développement durable et la prise en compte de la qualité des sols Couverture : la procédure d'examen préalable a été menée à bien. Le projet a été évalué avec les critères du Standard SNBS Infrastructure.	non			●	Le Bureau de la durabilité n'a pas suffisamment de capacités pour suivre la procédure en cours	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	E. Les intérêts des seniors et des personnes en situation de handicap sont systématiquement pris en compte dans l'urbanisation et les espaces publics.	11.3 M4	Dans le cadre de la révision du Plan de mesures des Lignes directrices pour la politique de la personne en situation de handicap et du Plan de mesures « Senior+ », des réflexions sont menées quant à l'opportunité d'y intégrer des propositions de mesures en vue de renforcer la mise en place de concepts d'urbanisme prenant en compte les personnes âgées et en situation de handicap, notamment dans la conception des espaces publics.	2021	2023	DSAS	Service de la prévoyance sociale	●		Conception du nouveau plan de mesures Senior+ induisant un renforcement de la collaboration avec les communes dans le domaine de l'habitat et des infrastructures pour promouvoir une offre et un environnement répondant aux besoins des personnes âgées et aux personnes en situation de handicap	non				●	
11	11.3 Renforcer l'urbanisation durable	B. Tout concept d'urbanisation développé par le canton répond aux critères de sobriété, résilience, adaptabilité, mixité et inclusivité. E. Les intérêts des seniors et des personnes en situation de handicap sont systématiquement pris en compte dans l'urbanisation et les espaces publics.	11.3 M5	La nouvelle stratégie immobilière de l'Etat intègre des aspects clés en matière de durabilité : mesures en vue d'optimiser les coûts du cycle de vie des bâtiments et l'utilisation des surfaces, de garantir de bonnes performances écologiques des bâtiments ainsi que leur accessibilité par la mobilité douce et les transports publics (notamment par la mise à disposition de places à vélos couvertes et éclairées), de végétaliser les toitures pour réduire les îlots de chaleur, d'en assurer la maîtrise énergétique, notamment par l'installation systématique de panneaux solaires sur les nouvelles constructions (en conciliant cet aspect avec la végétalisation des toits), de garantir aux collaborateurs et collaboratrices des conditions de travail confortables et propices à la concentration. Le bien-être du personnel est placé au centre des réflexions, auxquelles le Service du personnel et de l'organisation est invité à participer.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●	Bilan 2021: mesure terminée		oui					
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	A. Une plus grande part de la population dispose de connaissances nécessaires et adopte des modes de vie compatibles avec les principes d'un développement durable. B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M1	Des objectifs visant à limiter les impacts écologiques de la consommation sont intégrés dans la révision du plan de gestion des déchets, de la loi du 13 novembre 1998 sur la gestion des déchets (LGD / RSF 810.2) et du règlement du 20 janvier 1998 sur la gestion des déchets (RGD / RSF 810.21), dans la mesure de la marge de manœuvre du canton. La faisabilité des dispositions suivantes est notamment étudiée : 1) communication et sensibilisation du grand public à la consommation durable, 2) soutien et conseil aux entreprises exemplaires ou proposant des procédés innovants permettant de préserver l'utilisation des ressources, 3) limitation de l'usage du plastique à usage unique, 4) mesures en faveur de l'économie circulaire et du recyclage des déchets, 5) mesures en faveur de la réduction de la production de déchets alimentaires, à tous les niveaux de la chaîne de production.	2021	2023	DIME	Service de l'environnement	●	Le projet de révision du plan de gestion des déchets est en cours. Il a été pris du retard par rapport au planning initial.	Des ateliers participatifs et des rencontres bilatérales techniques ont été tenus A l'issue de ces rencontres, les objectifs généraux et un premier catalogue des mesures a été défini en interne à la DIME	non				●	La révision du plan de gestion des déchets est assurée par le personnel du SE en plus de leur mission de base.
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	A. Une plus grande part de la population dispose de connaissances nécessaires et adopte des modes de vie compatibles avec les principes d'un développement durable. B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M2	Des actions de sensibilisation sont menées en faveur d'une consommation saine, à faibles impacts environnementaux et sociaux. Les thèmes notamment abordés sont : le « fait maison », l'alimentation équilibrée, les produits à faible empreinte carbone, les circuits courts, les produits locaux, de saison et biologique, les produits hors calibre, le gaspillage alimentaire, les conditions de travail et les droits humains dans la chaîne d'approvisionnement. La question des coûts devra être abordée dans le cadre de telles campagnes, qui devraient être adaptées à tout type de public.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Lancement d'un détecteur trail sur la durabilité à Mont, Bulle et Fribourg Rubrique d'actualités Internet consacrées à la consommation durable 3 Newsletter par année destinées au personnel de l'administration sur une consommation durable 11 classes fribourgeoises de 5H à 8H ont participé au projet Ma cité idéale visant à explorer des thématiques liées au développement durable, à l'environnement bâti et aux modes de vie de notre société pour composer leur cité idéale.	non	14'000 CHF	●		●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M3	Une réflexion est engagée sur l'opportunité et la manière de soutenir l'économie de proximité et d'augmenter sa résilience par le recours aux monnaies alternatives ou aux bons d'achats.	2021	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué		non				●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M4	Un cours destiné aux personnes souhaitant savoir comment diminuer leur impact environnemental et social au quotidien est proposé dans le cadre de la formation continue de l'Etat de Fribourg.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Concept de cours	non				●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M5	Une réflexion est menée en vue de centraliser les achats du canton pour certains types de biens de consommation acquis de manière décentralisée (notamment les véhicules, textiles ou la matériel électronique, de manière à réaliser des économies d'échelle et à rationaliser l'approvisionnement (notamment via des offres de leasing plutôt que l'achat si cela a un effet positif).	2022	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●	La possibilité de créer des cellules d'achats centralisées a été inscrite dans la nouvelle Loi sur les marchés publics (LCMP) et dans son règlement (RCMP)	Article 10 de la LCMP et article 4 du RCMP	oui			●		
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M7	Des critères de durabilité sont introduits dans les marchés publics portant sur les textiles.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les travaux avancent de façon constante mais prennent du temps.	Rencontres avec la Police cantonale et les Etablissements de détention fribourgeois. Premier draft pour les recommandations d'achat gré à gré.	non			●		
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M8	La directive concernant l'achat de véhicules à l'Etat est révisée, de manière à adapter les critères écologiques à l'état de la technique.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	A cause des ressources en personnel faiblement disponibles, les travaux ont pris de la longueur.		non	110'000 CHF, personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 12.1M8)	●		●	Ressources insuffisantes
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M9	Les responsables des achats au sein de l'administration cantonale sont sensibilisés aux principes des achats responsables. Des outils d'aide aux achats responsables sont mis à leur disposition. Le monitoring des achats publics durables est mis en place et les nouvelles dispositions légales en lien avec la durabilité dans les marchés publics sont mises en œuvre.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les bases pour la création en 2023 d'un cours concernant les achats durables dans les marchés publics ont été posées.		non	6'000 CHF 110'000 CHF, personnel auxiliaire (montant commun à la mesure 12.1M8)	●		●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M10	Les cahiers des charges pour les appels d'offres publics portant sur les prestations de Facility management dont les services de nettoyage, sont harmonisés et rationalisés. Des exigences au niveau écologique, notamment concernant le type et les quantités de produits utilisés, la fréquence des nettoyages ou la formation du personnel, y. sont introduites. Par ailleurs, le personnel d'entretien des bâtiments interne à l'Etat sera formé de manière à travailler de manière écologique.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●		Mise en place progressive des produits "Pure Eco", plus écologiques	non				●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M11	Les efforts en vue d'intégrer des critères en lien avec le développement durable (qualité écologique, énergie, énergie grise, coûts du cycle de vie, etc.) dans les appels d'offres publics de la construction et des routes se poursuivent. Ces critères sont régulièrement révisés. Des outils d'assistance à la construction durable sont sélectionnés, outils d'Ecobau et présentés aux collaborateurs et collaboratrices du Service des bâtiments, qui sont régulièrement formés à ce sujet.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●	En 2021, un modèle de cahier des charges préliminaire intégrant les critères du Standard construction durable Suisse (SNBS) a été introduit au Service des bâtiments, mais il manque les documents modèles pour les étapes suivantes des projets.	Implémentation progressive du standard SNBS au sein du Service des bâtiments Un cours d'introduction sur l'entretien des bâtiments anticipé a été donné au personnel du Service des bâtiments L'intégration d'exigences et de critères de durabilité dans les appels d'offres du Service des ponts et chaussées se poursuit Une Directive relative à la durabilité des bâtiments de l'Etat est en entrée en vigueur le 01.01.2023	non	50'000 CHF personnel auxiliaire	●		●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	D. La plus grande partie des acquisitions de l'Etat intègre des critères écologiques et liés à la responsabilité sociale.	12.1 M12	Les mesures visant à limiter l'impact écologique des systèmes informatiques (Green IT) sont poursuivies (dans la mesure où elles n'entraînent pas de coûts supplémentaires élevés).	2021	2026	DFN	Service de l'informatique et des télécommunications	●		Les ordinateurs de l'Etat de Fribourg sont désormais acquis sur appel d'offre publique (AOP) tenant compte de critères liés à la durabilité. Tous les achats avec AOP sont acquis avec un des critères d'évaluation intégrant la durabilité Les sociétés prestataires sont évaluées lors des AOP en lien à leurs propres mesures de durabilité	non			●		
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	E. L'offre dans la restauration publique et parapublique est prioritairement constituée de produits sains, de proximité, issus d'une production écologique et responsable.	12.1 M13	L'offre de produits durables et de proximité des établissements publics et parapublics est suivie et analysée, notamment par l'outil Beelong, permettant aux responsables des établissements d'évaluer la qualité de leur approvisionnement et de saisir leurs performances par rapport à celles de leurs collègues, ce qui est un facteur d'émulation.	2021	2026	DIAP	Secrétariat général DIAP	●		5 analyses Beelong ont été effectuées.	non	23'000 CHF	●		●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	A. Une plus grande part de la population dispose de connaissances nécessaires et adopte des modes de vie compatibles avec les principes d'un développement durable. B. La demande pour des biens de consommation sains, de proximité, facilement réparables et issus d'une production écologique et socialement responsable augmente.	12.1 M14	Les initiatives de tiers à but non lucratifs, visant à mettre en place des modèles de consommation responsable sont soutenues financièrement.	2022	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Impulsion donnée en vue de créer une banque alimentaire fribourgeoise	non	10'000 CHF	●		●	
12	12.1 Promouvoir une consommation et des marchés publics durables	E. L'offre dans la restauration publique et parapublique est prioritairement constituée de produits sains, de proximité, issus d'une production écologique et responsable.	12.1 M15	Le déploiement de l'extension « Amatera » du label Fourchette Verte dans le canton est soutenu.	2021	2021	DSAS	Service de la santé publique	●		Voir la mesure 3.1. M1	non					
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	A. Les entreprises du canton et leurs fournisseurs respectent les droits humains tout le long de la chaîne d'approvisionnement, et nombre d'entre elles adoptent les principes d'une économie inclusive et solidaire. B. L'empreinte matérielle et l'empreinte carbone (ensemble des matières premières y.c. énergie requis sur la chaîne de production et de distribution) des entreprises fribourgeoises considérablement diminué.	12.2 M1	Les acteurs de l'économie sont informés et sensibilisés aux modes de fonctionnement responsables en termes environnementaux, sociaux et de gouvernance (CSR entre autres), aux modèles économiques ou d'affaires alternatifs (économie circulaire, économie inclusive et solidaire), notamment par les biais de cours, cycles de business lunch, collaboration avec le UN Global compact et/ou d'autres ONG, visites sur le terrain. Les entreprises innovantes, adoptant des pratiques de gestion responsable en intégrant dans leur fonctionnement et leurs objectifs les enjeux environnementaux, sociaux, liés aux droits humains et du travail ainsi qu'à une bonne gouvernance, sont mises en valeur et en réseaux.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Trois nouvelles vidéos ont été créées en partenariat avec Frib Up ont permis de mettre en évidence des start ups fribourgeoises exemplaires en matière de durabilité	non	4'000 CH	●		●	
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	B. L'empreinte matérielle et l'empreinte carbone (ensemble des matières premières y. énergie requis sur la chaîne de production et de distribution) des entreprises fribourgeoises considérablement diminué.	12.2 M2	L'offre existante en conseils pour une utilisation efficace des ressources dans les processus de production est clarifiée et relayée aux entreprises intéressées.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Création de pages Internet présentant les outils permettant aux entreprises de prendre en considération la durabilité dans ses dimensions écologiques et sociales. La page est régulièrement actualisée	non				●	
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écozones industrielles.	12.2 M3	Une réflexion est initiée sur les moyens et les instruments (règlements d'utilisation du site, charte, PAC) à mettre en œuvre afin de permettre la transition des zones d'activités cantonales vers des zones de type « écozones industrielles », et sur la manière d'engager communes et régions à faire de même (notamment via l'information des préfets). Les « écozones industrielles » se caractérisent notamment par une gestion partagée des services et la circularité des flux entre entreprises implantées, des équipements et bâtiments à basse consommation d'énergie et à empreinte écologique réduite, des espaces verts source de biodiversité, une bonne accessibilité par les transports publics (TP) et la mobilité douce, l'implantation d'entreprises à forte valeur ajoutée, tournées vers l'innovation, créatrices d'emplois, décidées à diminuer leur empreinte écologique tout le long de leur chaîne d'approvisionnement et assumant leur responsabilité sociale.	2022	2023	DEEF	Secrétariat général DEEF	●		La durabilité est une dimension centrale dans la conceptualisation des sites de développement économique du canton (p.ex. AgriCo et BlueFactory). La thématique constitue un point d'attention lors des contacts de la Promotion économique (Promo) avec les partenaires régionaux. Le site AgriCo à St-Aubin concrétise la volonté de développer un site industriel tout en renforçant la biodiversité et la richesse écologique	non				●	

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat d'avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"	
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écoparc industriels.	12.2 M1	Des recommandations sont formulées dans le guide d'aménagement local sur la façon de favoriser la transformation des zones d'activités en zones de type « écoparc industriels », par exemple en intégrant un concept d'économie circulaire au niveau du Plan d'aménagement de détail (PAD).	2022	2023	DIME	Service des constructions et de l'aménagement	●	Reporting identique à la mesure 11.3 M1.		non						
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	C. De nombreuses zones d'activités du canton ont pris la forme d'écoparc industriels.	12.2 M2	L'Etat de Fribourg adhère à l'association Ecoparc https://www.ecoparc.ch .	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Adhésion	oui	300 CHF	●		●		
12	12.2 Promouvoir une économie socialement responsable et peu consommatrice de ressources	D. Le nombre d'entreprises du canton ayant adopté un modèle d'affaires basé sur l'économie circulaire a augmenté.	12.2 M3	Une « Roadmap » en faveur de l'économie circulaire est élaborée et mise en œuvre. Elle définit des mesures visant la création de conditions-cadres favorables à l'économie circulaire, générant des gains de productivité, créations d'emplois et boostant l'innovation, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la construction.	2021	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●		Compilation d'un catalogue de mesures prioritaires, définissant la Roadmap de l'économie circulaire 1.0,	non	20'000 CHF	●	La totalité des moyens financiers a été allouée	●	Les personnes composant le GT peuvent difficilement garantir à elles seules le suivi et mise en œuvre de la roadmap de l'économie circulaire.	
12	12.3 Encourager les investissements durables	B. Les représentantes et représentants de l'Etat dans les établissements où celui-ci est actionnaire, membre de la direction et/ou du conseil de fondation défendent une politique de placements durables.	12.3 M1	Les lettres de mission établies à l'attention des représentantes et représentants de l'Etat au sein des entités de droit public ou de droit privé au capital desquelles il participe, intègrent les enjeux du développement durable dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance d'entreprise publique.	2021	2026	DFIN	Administration des finances	●		Les objectifs à intégrer dans les futures lettres de mission ont été définis	non				●		
12	12.3 Encourager les investissements durables	B. Les représentantes et représentants de l'Etat dans les établissements où celui-ci est actionnaire, membre de la direction et/ou du conseil de fondation défendent une politique de placements durables.	12.3 M2	Des réflexions sont menées en vue de créer un centre de compétences finances durables, encadré par un expert ou une experte, réunissant les représentantes et représentants de l'Etat dans les différentes institutions.	2021	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué		non				●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué	
12	12.3 Encourager les investissements durables	A. Les établissements où l'Etat de Fribourg est présent en tant qu'actionnaire, membre de la direction et/ou du conseil de fondation sont sensibilisés aux attentes de l'Etat en termes de politique de placements durables.	12.3 M3	Un dialogue est établi avec les différents établissements où l'Etat de Fribourg est représenté afin de clarifier la manière dont ses critères ESG (environnement, société, gouvernance) peuvent être intégrés dans la politique de placement, sans affectation des rendements.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué		non				●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué	
13	13.1 S'adapter aux changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre	A. Les objectifs selon le Plan Climat sont mis en œuvre.	13.1 M2	Finalisation du premier Plan Climat	2021	2022	DIME	Service de l'environnement	●	Bilan 2021: mesure terminée		oui						
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	A. Les moyens permettant de faire face à l'appauvrissement de la biodiversité ont été renforcés.	15.1 M1	Un mandat dans le cadre de la gouvernance intersectorielle de la Stratégie de biodiversité est mis en place. Dans ce cadre, une réflexion est menée en vue d'intégrer systématiquement la biodiversité dans les réflexions et activités des services, par ex. par le biais d'une modification légale de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat; RSP 721.0.1).	2022	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature	●		Avancement de la Stratégie cantonale biodiversité Démarrage du projet Portfeuille d'action biodiversité dans les communes	non	8'000 CHF 70'000 CHF personnel auxiliaire	●	Travail en cours, le budget sera utilisé en 2023	●		
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	B. Les communes sont informées sur la façon de prendre en considération la nature et la biodiversité dans l'aménagement local et les milieux bâtis.	15.1 M2	Un projet-pilote est mené dans une commune relevant son plan d'aménagement local en vue d'y intégrer au mieux les intérêts de la biodiversité. Les résultats sont diffusés au titre de bonne pratique conforme aux exigences de la loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat; RSP 721.0.1) (les communes aménagent leur territoire en tenant compte des intérêts de la nature).	2021	2024	DIAP	Service des forêts et de la nature	●		Ateliers participatifs Rapport intermédiaire	non	8'000 CHF	●		●		
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	C. La promotion et la préservation de la biodiversité ont été intégrées dans les pratiques de gestion de l'administration cantonale.	15.1 M3	Un catalogue de mesures de promotion de la biodiversité portant sur les espaces gérés par le Service des bâtiments est élaboré. Ce catalogue porte notamment sur les types de produits utilisés et la fréquence d'utilisation, le mode d'entretien, l'information au public sur les mesures prises et donne un éclairage quant aux gains financiers d'une gestion proche du naturel.	2021	2024	DIAP	Service des forêts et de la nature	●			non	5'000 CHF	●		●		
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	C. La promotion et la préservation de la biodiversité ont été intégrées dans les pratiques de gestion de l'administration cantonale.	15.1 M4	Les nouveaux bâtiments de l'Etat ainsi que ceux faisant l'objet d'importantes rénovations sont certifiés « Nature & Activités » par la Fondation Nature et Economie, qui vise à favoriser la nature en milieu urbain et construit. Une telle certification exige entre autres une gestion extensive des espaces naturels, avec moins de coûts d'entretiens à la clé.	2021	2026	DIME	Service des bâtiments	●		Cette mesure est rendue caduque par la mise en œuvre du standard SNBS		non					
15	15.1 Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées	D. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de créer de nouveaux biotopes et de conserver les biotopes existants, d'établir des réseaux et infrastructures écologiques fonctionnelles, de mettre en place des espaces vitaux préservés et suffisamment grands pour la survie des espèces, de prendre des mesures de protection particulières pour les espèces menacées, de mettre en valeur et préserver les paysages et de soutenir les parcs d'importance nationale, de revitaliser les cours d'eau et les étendues d'eau pour leur permettre de remplir leurs fonctions et leur donner plus d'espace.	15.1 M5	Une contribution à la revitalisation de 20-30 km de cours d'eau dans les 10 ans est fournie, notamment en encadrant les communes dans la conduite des projets (recherche de financement, conseils techniques), en menant une collaboration avec les milieux agricoles afin de mettre en évidence les intérêts pour l'agriculture des projets de revitalisation et en concevant et proposant aux communes des modes de financement complémentaires.	2021	2026	DIME	Service de l'environnement	●		Adaptation et mise à jour du dépliant de la revitalisation de la Petite Glâne Brochure photos avec exemple revitalisations (en cours) Recherche de financement/sponsoring pour le projet de la Biorde (en cours)	non	25'000 CHF	●		●	Ressources en personnel limitées. Priorités et efforts mis sur la délimitation et la publication des données concernant les espaces réservés aux eaux.	
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M1	Des capsules vidéos sont créées afin de rendre le grand public conscient du rôle vital que jouent les sols, notamment en termes d'approvisionnement alimentaire et en eau, de stockage de CO2 et de protection contre les dangers naturels.	2022	2023	DIME	Service de l'environnement	●		2 vidéos sur les fonctions du sol (carbone et infiltration) ont été développées en partenariat avec l'HEIA-FR, l'EIKON et une agence de production privée (finalisation prévue en juin 2023)	non	10'000 CHF	●		●		
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M2	Un concept de cartographie des sols avec proposition de variantes pour sa mise en œuvre est formulé. Il est le préalable indispensable à la cartographie des sols à l'échelle cantonale requise par le Programme gouvernemental et plan financier de la Législature 2017-2021 du 6 novembre 2017, nécessaire à la mise en œuvre des exigences fédérales du plan sectoriel SDA (repris dans le Plan directeur cantonal).	2022	2023	DIME	Service de l'environnement	●		Le concept de cartographie des sols est en cours d'élaboration par la haute-école de sciences agronomiques, forestières et alimentaire (HAFL) et le Centre de compétence sur les sols (CCSols). Il se base sur des nouveaux relevés de terrain du réseau d'observation FRISO (terminés), la télédétection et la modélisation. Le rendu final est prévu pour fin 2023 sous forme de rapport.	non	65'000 CHF	●		●		
15	15.2 Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés	A. Les objectifs selon la Stratégie pour la protection des sols fribourgeois sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue d'assurer à long terme la fertilité des sols, une protection qualitative et quantitative suffisante, de valoriser autant que possible les matériaux terreux non pollués et de réhabiliter les sols dégradés.	15.2 M3	Des projets pilotes sont menés dans une ou plusieurs communes volontaires, avec pour objectif de constituer un indice de qualité des sols (IQSols), lequel attribue un certain nombre de points aux sols selon les fonctions et services écosystémiques qu'ils fournissent. Ces indices sont une aide à la décision innovante en matière d'aménagement du territoire. Ils sont déjà utilisés en Allemagne.	2021	2023	DIME	Service de l'environnement	●		Un projet pilote d'indice de qualité des sols (IQSols) sur le secteur Chambloux-Bertrigry a été lancé en 2021. Un secteur a été entièrement cartographié par le Centre de compétence sur les sols (CCSols). Deux ateliers ont été organisés pour établir un guide de gestion durable des sols et pour mettre en valeur les données pédologiques. Le premier guide a été publié sur le site internet du SEN. Les éléments de réflexion autour de la protection des sols sont également intégrés dans les cahiers des charges des projets, notamment les concours d'urbanismes. Un groupe d'accompagnement "sol" a été constitué.	non	8'000 CHF	●		●		
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M1	Face à l'augmentation continue de la proportion de peuplements de feuillus, due aux changements climatiques, le canton soutient toute mesure pertinente en faveur d'une meilleure commercialisation du bois feuillu fribourgeois, notamment pour son utilisation dans la construction.	2022	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature	●		Les travaux n'ont pas encore débuté, lancement août septembre 2023	non	20'000 CHF, montant commun à la mesure 15.3 M3	●		●		
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M2	En vue d'atteindre l'objectif de 10 % de réserves forestières à l'horizon 2030, objectif fixé par la Confédération, une politique d'achat auprès des propriétaires privés des biotopes d'importance en forêts est mise en œuvre, dans le cadre des moyens prévus par le fonds consacré aux forêts domaniales.	2021	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature	●		Créer des réserves constitue un très long processus	non		●		●	Ressources insuffisantes	
15	15.3 Exploiter les forêts de manière durable	A. Les objectifs de la Planification directrice des forêts fribourgeoises – Stratégie forêt-Fribourg 2025 sont mis en œuvre. B. Les objectifs suivants selon le Plan directeur cantonal sont mis en œuvre : objectifs en vue de conserver l'aire forestière actuelle, de la gérer selon le principe de multifonctionnalité, de mettre en valeur la ressource bois en tant que matière première indigène et renouvelable, de garantir la qualité des peuplements (protection contre les dangers naturels) et de préserver le sol forestier et la qualité des eaux souterraines issues de la forêt.	15.3 M3	L'encadrement des forêts privées par des gardes forestières et gardes forestiers est renforcé. Les règles des unités de gestion forestières sont adaptées aux propriétaires de forêts privées. Ceux-ci sont sensibilisés aux enjeux d'une gestion durable des forêts, notamment aux impératifs de biodiversité et aux possibilités de commercialisation du bois.	2021	2026	DIAP	Service des forêts et de la nature	●		2 mandats en cours (Léchelle et Robit des Bois) Actions de plantation d'arbres à Bellaux	non	20'000 CHF, montant commun à la mesure 15.3 M1	●		●		
17	17.1 Financer l'aide publique au développement	C. Des activités d'information liées à des projets et initiatives soutenues par le canton sensibilisent les communautés du canton de Fribourg.	17.1 M1	La visibilité du partenariat entre le canton et Fribourg-Sollicitaire est améliorée, en particulier auprès de la population et de l'administration fribourgeoises.	2022	2026	DSJS	Secrétariat général DSJS	●		Revue de projets 2022 de Fribourg-Sollicitaire: - Bulletins d'information électroniques - Site web de Fribourg-Sollicitaire - Participation au Festival international des films de Fribourg (FIFF) - Participation à une conférence-débat à Genève aux côtés de la Fédération Cantonale de Coopération et de l'Institut des Hautes études internationales et du développement (HEID) - Développement d'un outil de reporting sur les projets co-financés par Fribourg solidaire et le canton de Fribourg au travers des Objectifs de développement durables (Agenda 2030)	non				●		
17	17.1 Financer l'aide publique au développement	D. L'administration cantonale fait preuve d'un engagement actif pour qu'une contribution à l'aide au développement d'un montant d'un franc par an et par habitante ou habitant soit atteint le plus rapidement possible.	17.1 M2	Le Conseil d'Etat se fixe d'attendre, sur la durée, une contribution d'un franc par an et par habitante ou habitant pour le soutien de projets de coopération internationale émanant d'associations fribourgeoises.	2021	2026	DSJS	Secrétariat général DSJS	●	La mesure prendra forme en 2023. Le budget global alloué à la coopération au développement s'élève à 320'000 francs. Le canton attend ainsi l'objectif du franc par an et par habitant.		non			●			
MT	Mesures transversales		MT1	Les programmes gouvernementaux 2022-2026 et 2027-2031 intègrent un nouveau chapitre consacré au développement durable et font référence aux résultats liés par les indicateurs de développement durable de l'Etat de Fribourg (Cercle Indicateurs).	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Le programme gouvernemental 2022-2026 s'articule autour des principes du développement durable	oui				●		
MT	Mesures transversales		MT2	Un système d'indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable est déployé.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Un set d'indicateurs construit à partir d'indicateurs existants a été proposé	non	9'000 CHF montant commun avec la mesure MT7			●		
MT	Mesures transversales		MT3	La mise en œuvre de l'art. 3 al. 1 let. h de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cat. : RSP 10.1) est renforcée.	2021	2023	DIME	Secrétariat général DIME	●		Un projet d'ordonnance sur la gouvernance de la durabilité a été soumis à consultation	non				●		
MT	Mesures transversales		MT4	Un réseau de répondantes et répondants pour le développement durable est créé. Il est composé de membres issus du secrétariat général de chaque Direction, de manière à être au plus près des instances décisionnelles.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Un amitié du Conseil d'Etat de 2021 a formalisé la création d'un Réseau de répondant.e.s pour le développement durable au sein de l'administration cantonale	non				●		
MT	Mesures transversales		MT5	Une journée cantonale sur le développement durable, destinée notamment aux collectivités publiques est organisée chaque année, en collaboration avec les préfetures, l'Association des communes fribourgeoises et les associations de communes régionales si elles le souhaitent. Parmi les thèmes abordés figurent la construction et l'urbanisme durable (y.c. inclusif), les investissements écologiques, les marchés publics écologiques et socialement responsables. L'opportunité d'organiser une journée cantonale commune à la Stratégie de développement durable et à la Stratégie de promotion de la santé et de la prévention sera examinée.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Une cinquantaine de personnes ont participé à la journée cantonale de la durabilité sur le tourisme durable. La journée c'est à eu lieu à Bulle, avec la participation de l'Union Fribourgeoise du Tourisme. https://www.fr.ch/dime/developpement-durable/2eme-journee-cantonale-de-la-durabilite-le-tourisme-durable	non	5'000 CHF	●	Ressources financières insuffisantes	●		
MT	Mesures transversales		MT6	Un contact régulier entre le ou la délégué-e au développement durable et le groupe de travail sur le développement durable de la HESSO est organisé.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Pour des raisons de manque de ressources il a été impossible de suivre régulièrement les échanges du groupe de travail durabilité HES-SO	non				●	Manque de ressources pour suivre la mesure	

ODD	Cibles	Objectifs d'effet	N° de mesure	Mesures	Début de la mesure (année)	Fin de la mesure (année)	Direction responsable	Service responsable	Etat d'avancement de la mesure	Commentaire "Etat avancement de la mesure"	Quels résultats concrets ont été réalisés?	Mesure terminée?	Ressources financières inscrites au budget développement durable en 2022	Etat des moyens financiers	Commentaire "Etat des moyens financiers"	Etat des ressources en personnel	Commentaire "Etat des ressources en personnel"
MT	Mesures transversales		MT7	Evaluations de la durabilité selon la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC; RSF 121.1): > L'outil d'évaluation de la durabilité des projets de lois et de construction (selon art. 197 al. 1 let. ebis LGC) Boussole21 est optimisé et aligné sur l'Agenda 2030, en partenariat avec les cantons romands. > Une formation en ligne est créée. > Le dispositif d'évaluation et ses buts sont définis dans une Directive du Conseil d'Etat, laquelle prévoit notamment une extension de l'évaluation aux stratégies sectorielles de l'Etat.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		L'outil B21 a été optimisé et aligné sur les objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement durable grâce à un travail en collaboration avec les cantons de Vaud et Valais. La formation sur l'utilisation de la B21 révisée est en cours.	non	9'000 CHF montant commun avec la mesure MT2	●		●	
MT	Mesures transversales		MT9	Des actions de sensibilisation sont menées, afin de donner une visibilité à l'action du Conseil d'Etat en faveur du développement durable, de renforcer la compréhension de ce que sont le développement durable et l'Agenda 2030, et de stimuler les initiatives à cet égard.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Actualités sur le développement durable régulièrement publiées sur Internet et relayées sur les réseaux sociaux Lancement d'un dépliant trait sur la durabilité à Mont, Bulle et Fribourg	non	52'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec MT10)			●	
MT	Mesures transversales		MT10	Une collaboration régulière avec les communes fibougeoises est mise en place : > Un site commun de l'Association des communes fibougeoises et de l'Etat de Fribourg d'actions en faveur du développement durable est mis en ligne, régulièrement actualisé et largement diffusé. > Les représentants et représentantes des communes, notamment, sont réunis-e-s chaque année en vue d'établir le bilan des actions menées au niveau communal, d'échanger à ce sujet et de formuler des optimisations le site, ceci sous la forme d'un «Word Café» coorganisé avec l'Association des Communes fibougeoises. Des représentants et représentantes des « agents et agentes sympas », qui contribuent beaucoup à la mise en oeuvre du développement durable au niveau local, sont invité-e-s se joindre au réseau. > Suite à ces bilans, de nouveaux outils pour les communes sont élaborés si nécessaire (par ex. check-list simple permettant l'évaluation de projets au regard du développement durable). > Un cours sur le développement durable aux nouveaux et nouvelles élu-e-s est proposé. > Une réflexion est menée afin de définir une méthode pragmatique pour les communes d'évaluer la durabilité des actions qu'elles mènent.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●	La collaboration avec l'association des communes fibougeoises avance bien et elle est toujours fructueuse. Il y a eu quelques retards dans la création de nouvelles fiches-actions pour le portefeuille d'actions durables, mais sinon le projet avance régulièrement.	Création des fiches-actions sur l'Antenne Quartiers Durables et sur les zones industrielles durables. Mise à jour des fiches existantes. www.communes-durables.ch	non	6'000 CHF 52'000 CHF personnel auxiliaire (montant commun avec MT9)	●		●	
MT	Mesures transversales		MT12	Les directions concernées donnent mandat aux établissements personnalisés selon l'art. 2 RPers d'élaborer leurs propres stratégies de développement durable.	2022	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les contacts ont été pris, mais la démarche prend plus de temps que prévu		non				●	Les ressources en personnel manquent pour mener cette mesure dans les délais
MT	Mesures transversales		MT13	Une réflexion est engagée sur les possibilités d'intégrer des aspects liés au développement durable dans les mandats de prestations confiés aux entreprises proches de l'Etat. Les fruits de cette réflexion sont transmis au Conseil d'Etat.	2022	2022	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les contacts ont été pris, mais la démarche prend plus de temps que prévu		non				●	Les ressources en personnel manquent pour mener cette mesure dans les délais
MT	Mesures transversales		MT14	Une réflexion est engagée sur les possibilités d'encourager la transition vers plus de durabilité par le moyen des subventions octroyées par l'Etat.	2021	2021	DIME	Bureau de la durabilité	●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué		non				●	Les ressources pour mener cette mesure à bien ont manqué
MT	Mesures transversales		MT15	La collaboration au sein d'entités intercantionales (Coord21, réseau national des délégués cantonaux au développement durable) se poursuit.	2021	2026	DIME	Bureau de la durabilité	●		Le Canton est membre du comité de Coord21 (association des cantons et villes de Romandie et du Tessin en faveur de la durabilité) Le Canton est membre du Réseau national des responsables cantonaux du développement durable	non				●	

Total (compris montants personnel auxiliaire) 1 334 400 CHF